

Auto / Moto

Le réseau routier suisse est bien développé. L'utilisation de la plupart des routes est de libre accès. Les règles de la circulation ont une grande importance, si celles-ci ne sont pas respectées, les amendes sont élevées.

Règles de la circulation

Les règles de la circulation sont très importantes pour les conducteurs en Suisse. Les amendes sont très élevées en comparaison avec celles des autres pays. Une violation grave de ces règles peut entraîner un retrait de permis. Quelques règles importantes:

- vitesse maximum à l'intérieur des localités: 50 km/h, en dehors des localités: 80 km/h, sur les autoroutes: 120 km/h
- sur l'autoroute, il est interdit de dépasser par la droite
- les feux doivent être aussi allumés durant la journée
- toutes les personnes assises dans une voiture doivent s'attacher
- les enfants doivent s'asseoir sur un siège auto (jusqu'à 12 ans ou une grandeur de 150 cm)
- pendant la conduite, il est autorisé de téléphoner uniquement au moyen d'une installation mains-libres
- conduire sous l'influence de l'alcool ou de drogues est punissable (limite 0.5 o/oo)
- Les piétons ont toujours la priorité sur tous les véhicules lorsqu'ils s'engagent sur les passages pour piétons (sauf lorsque la traversée est réglée par un feu de signalisation).

Taxes routières

Les routes sont financées par l'État, les cantons et les communes. L'utilisation des routes est gratuite, avec une exception: les autoroutes. Celui qui souhaite utiliser les autoroutes doit acheter chaque année une vignette (Vignette). Il existe des vignettes autocollantes et des e-vignettes. La vignette autocollante est collée sur le pare-brise et est disponible dans les stations-service, à la poste ou aux offices de la circulation routière. L'e-vignette peut être achetée en ligne.

Assurance

En Suisse, seuls les véhicules à moteur qui sont assurés peuvent être utilisés. L'assurance responsabilité civile des véhicules à moteur (Motorfahrzeug-Haftpflichtversicherung) est proposée par divers assureurs privés. L'assurance rembourse les frais qui ont été occasionnés avec un véhicules à des tiers et aux biens. Pour les dégâts au propre véhicule, il existe en plus diverses assurances casco facultative (Kaskoversicherung). Attention: en cas de négligence, la compagnie d'assurance peut, sous certaines conditions, (p.ex. conduite sous l'influence de l'alcool ou de drogues) refuser de prendre en charge les frais. L'assurances responsabilité civile des véhicules à moteur n'est pas comprise dans l'assurance responsabilité civile privée.

Importation d'un véhicule à moteur

Celui qui souhaite importer durablement son véhicule à moteur en Suisse doit l'annoncer au Service des douanes et le dédouaner. Le véhicule à moteur doit également passer un test technique. On a besoin d'une assurance responsabilité civile des véhicules à moteur, du permis de circulation suisse et d'un numéro d'immatriculation suisse. L'Office cantonal de la circulation routière (Strassenverkehrsamt) du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures fournit tous les renseignements nécessaires à ce sujet. Vérifiez avant l'importation si le véhicule peut être immatriculé en Suisse – cela vous évitera des problèmes et des retards.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-ar.ch/fr/mobilite/auto-moto